

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Le Monde Des Petits Aventuriers inc.	Numéro de permis 2024092	Date d'inspection Le 24 janvier 2025	
Nom de l'établissement Halte des Petits Aventuriers		Numéro de téléphone (506) 284-6418	
Adresse 8 rue de l'École Kedgwick NB E8B 1A8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est maintenu lors de la visite.
- L'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse.
- Le permis, les inspections, la routine et les procédures d'évacuation sont affichés dans un endroit bien en vue dans l'établissement.
- Lors de la visite, 10 dossiers des enfants ont été vérifiés. Les dossiers des enfants sont complets. Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet.
- Les 3 dossiers des membres du personnel sont complets.
- Observations:
L'accueil du parent, le dîner fourni par les parents et les enfants participent à des jeux de table et des jeux libres. L'éducatrice est engagée dans les jeux des enfants et discute avec eux. Lors des jeux les enfants on jouer au soccer, bayblade, et joue un jeu de table course contre la montre.
- Discussions avec l'exploitante concernant les dossiers des enfants. Deux dossiers manquent le numéro d'assurance maladie.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 24 janvier 2025

Date

original signé par
Marie-Pier Lurette

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 janvier 2025

Date